



SAGE du Lignon du Velay

CLE du 6 Novembre 2015

Présentation de la stratégie du SAGE



Projet co-financé par l'Union européenne
Fonds européens de développement régional FEDER
L'Europe s'engage en Auvergne



Collectivités locales :



Rappel sur le déroulement général

- ✓ **Phase 1 : Élaboration du diagnostic**
 - ➔ Diagnostic validé par la **CLE du 22 mai 2013**
- ✓ **Phase 2 : Élaboration du scénario tendanciel**
 - ➔ Scénario validé par la **CLE du 30 septembre 2013**
- ✓ **Phase 3 : Élaboration des scénarios contrastés**
 - ➔ Novembre 2013 → septembre (élections, CLE)
validation en CLE : novembre 2014
- ✓ **Phase 4 : Élaboration et choix de la stratégie**
 - ➔ **validation en CLE : 27 mai 2015**

Proposition de stratégie : Méthodologie générale

- ✓ **Analyse comparative des scénarios contrastés**
- ✓ **Animation de 2 séries d'ateliers participatifs :**
 - ➔ 5 et 6 février 2015 : afin de présenter les scénarios contrastés pour que tous les acteurs aient le même niveau d'information
 - ➔ 26 et 27 février :
 - Discussion sur les scénarios contrastés
 - Positionnement des acteurs sur le scénario souhaité (choix par objectif opérationnel).
- ✓ **Traitement de la donnée : analyse quantitative et qualitative**
- ✓ **Proposition de stratégie en bureau de CLE le 27 avril 2015**
- ✓ **Validation en CLE le 27 Mai 2015**

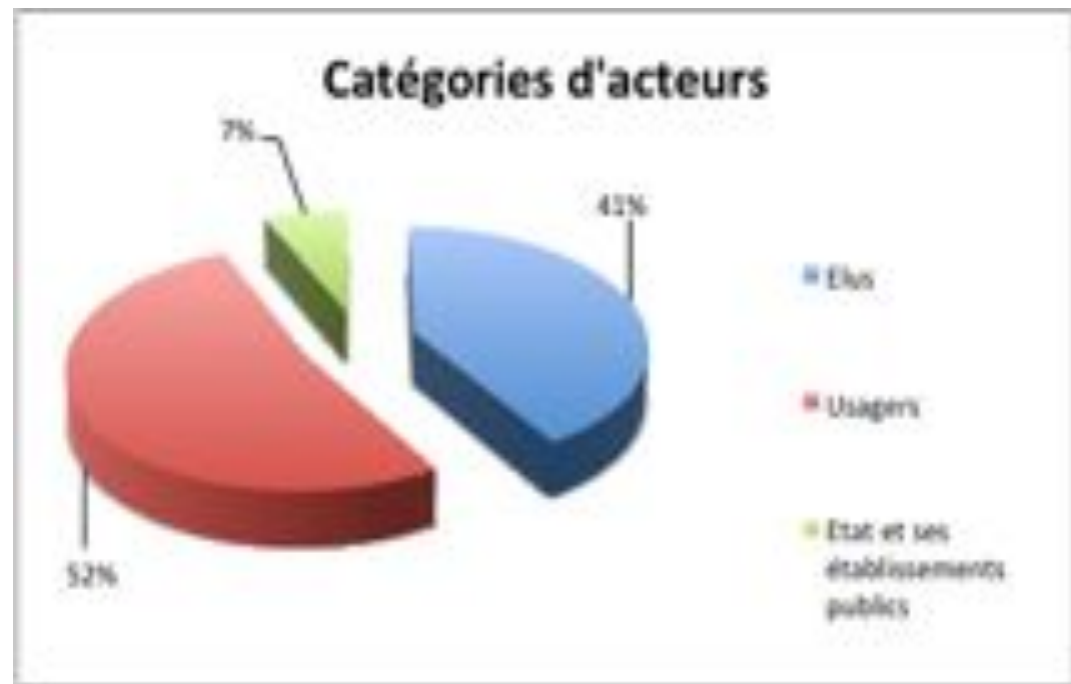
Bilan de la concertation

✓ Les acteurs conviés / présents

➔ Une centaine d'acteurs conviés aux ateliers

➔ **46 acteurs** se sont positionnés avec la répartition suivante :

- 19 élus
- 24 usagers
- 3 services de l'Etat et ses établissements publics



Bilan de la concertation

✓ Le traitement des « données »

- ➔ Les acteurs ont compris et adhéré à la méthode de travail en 2 temps (1ère session de présentation pour s'imprégner des scénarios et mesures / 2ème session pour se positionner)
- ➔ Une représentativité locale équilibrée (cf. camembert des catégorie d'acteurs)
- ➔ Au final, tous les acteurs se sont sentis légitimes pour se positionner sur la stratégie du SAGE

Bilan de la concertation

✓ Le traitement des « données »

➔ Analyse quantitative

- Comptabilisation des positionnements pour chaque objectif
- Intégration des modifications apportées par les acteurs (ajout/suppression d'action)

ENJEU 1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau					
	Bilan				
	Sc 1	Sc 2	Sc 3		Total réponse
1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux	16	16	14		46



Bilan de la concertation

✓ Le traitement des « données »

- ➔ Prise en compte des avis antérieurs (diagnostic et du scénario tendanciel + concertation pour préfiguration des scénarios contrastés).

	Satisfaction enjeu/ tendanciel	Plus-value du SAGE
ENJEU 1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau		
1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux : Gestion durable de la ressource	En partie satisfait, des tensions localement	Forte
1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux : Limitation des prélèvements en période estivale		
1A-2 Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages		
1A-3 Réaliser des économies d'eau		

ENJEU 1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau				
Objectifs opérationnels	Poids acteurs (concertation scénario) - GT 2014			
	% avis exprimé / nombre participants	% avis "Élevé"	% avis Moyenne"	% avis "Faible"
1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux : Gestion durable de la ressource	80%	47%	42%	11%
1A_1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux : Limitation des prélèvements en période estivale	36%	38%	63%	0%
1A-2 Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages	95%	52%	43%	5%
1A-3 Réaliser des économies d'eau	118%	69%	31%	0%



SAGE du Lignon du Velay

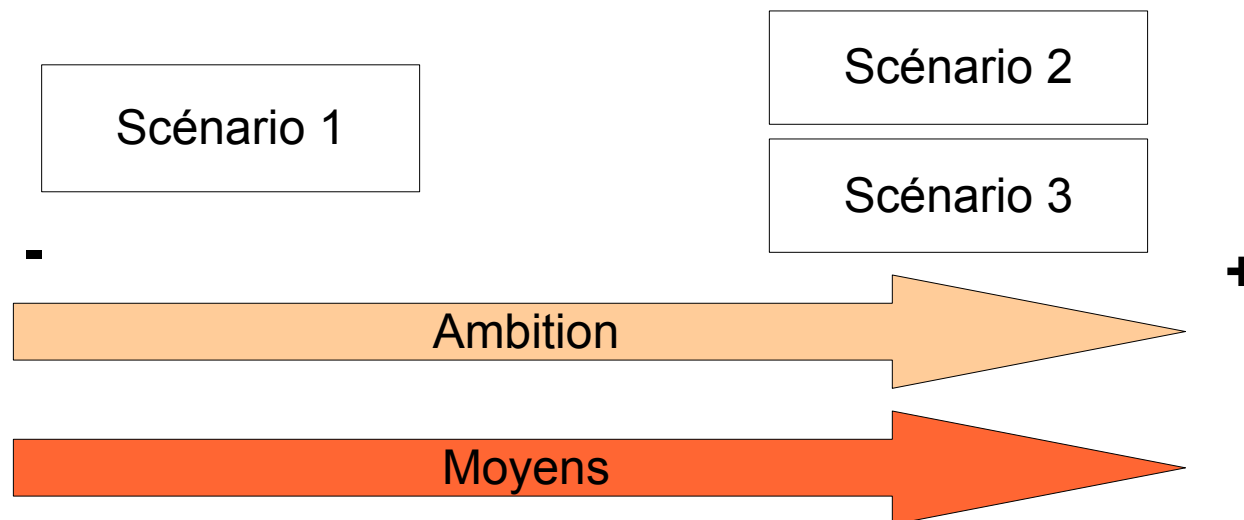
CLE du 6 Novembre 2015

Rappel des scénarios contrastés

Rappel des scénarios contrastés

✓ Les scénarios proposés

- ➔ Des scénarios contrastés en matière d'ambition et de moyens
- ➔ Des scénarios 2 et 3 :
 - Plus ambitieux que le scénario 1
 - Contrastés par leur dimension stratégique et les mesures associées
- ➔ Des scénarios qui traduisent les mesures envisageables (et leurs variantes), compte tenu des enjeux et problématiques du territoire, pour définir la stratégie



Rappel des scénarios contrastés

✓ Scénario 1 : Un SAGE qui vise à favoriser/accompagner l'application la réglementation en vigueur

➔ Hypothèses :

- Cadre réglementaire suffisant et adapté au contexte
- Importance d'une communication/information sur les enjeux du territoire, le cadre légal et réglementaire pour faciliter son application
- Acquisitions des connaissances (ex : inventaire ZH) « délégué » aux acteurs locaux

➔ Axes de travail principaux :

- Mise en place d'une gouvernance à l'échelle du bassin versant (consultation/information de la CLE, mobilisation sur points prioritaires),
- Sensibilisation et information de l'ensemble des acteurs,
- Amélioration des connaissances sur quelques thématiques prioritaires.

Rappel des scénarios contrastés

- ✓ **Scénario 2 : Un SAGE qui favorise le bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux aquatiques pour atteindre les objectifs de bon état et de satisfaction des usages**

➔ **Hypothèses :**

- Pressions globalement assez faibles, suffisamment encadrées,
- Favoriser la restauration/ l'entretien de la fonctionnalités des milieux aquatiques pour atteindre les objectifs

➔ **Axes de travail principaux :**

- Gouvernance renforcée du SAGE (association de la CLE, suivi),
- Protection / restauration des zones humides
Protection/restauration des cours d'eau
- Intervention sur les espèces végétales invasives

Rappel des scénarios contrastés

- ✓ **Scénario 3 : Un SAGE plus ambitieux en termes de résultats, qui vise une forte réduction des pressions dans le but d'atteindre un état des milieux en adéquation avec le positionnement en tête de bassin versant**

➡ **Hypothèses :**

- Cadre réglementaire suffisant pour préserver le fonctionnement des milieux
- Nécessiter de mieux planifier la réduction des pressions (pollutions) voire de compléter le cadre légal et réglementaire les concernant

➡ **Axes de travail principaux :**

- Gouvernance renforcée du SAGE (association de la CLE, suivi),
- Gestion quantitative de la ressource : planification, règles d'usage
Gestion qualitative de la ressource : planification, recommandations, règles



S.A.G.E.
Lignon du Velay

SAGE du Lignon du Velay

CLE du 6 Novembre 2015

Stratégie retenue

Enjeu 1 - Stratégie retenue

✓ 1A-1 : Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux

➔ Mesures retenues des scénarios souhaités (1 et 2) :

- Installer des repères visuels (5 à 10) répartis sur le bassin versant pour améliorer la connaissance et le suivi des cours d'eau (ex : échelle à lecture directe installée au droit d'ouvrage hydraulique,
- Encadrer les prélèvements:
 - Sur les bassins versants peu impactés : le SAGE fixera des volumes maximums prélevables afin de préserver la situation actuelle (portée réglementaire),
 - Sur les bassins versants impactés, le SAGE :
 - ✓ proposera des objectifs à atteindre en terme de Volume Maximum Prélevables (sans portée réglementaire)
 - ✓ engagera une réflexion sur les incidences techniques et financières d'une réduction des volumes prélevés sur les bassins versants déficitaires pour proposer, en connaissance de cause une stratégie de gestion de la ressource (sans portée réglementaire – évolution vers un nouveau cadre réglementaire à étudier lors de la révision du SAGE)

Enjeu 1 - Stratégie retenue

✓ 1A-1 : Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux

➡ Mesures retenues des scénarios souhaités (1 et 2) :

- Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion quantitative de la ressource en eau (communication des résultats de l'étude « adéquation ressource/besoins », information sur les objectifs du SAGE, les méthodes et moyens pour limiter les consommations...)
- Révision de l'arrêté cadre sécheresse pour l'adapter aux spécificités du bassin versant

➡ Mesures non retenues du scénario souhaité

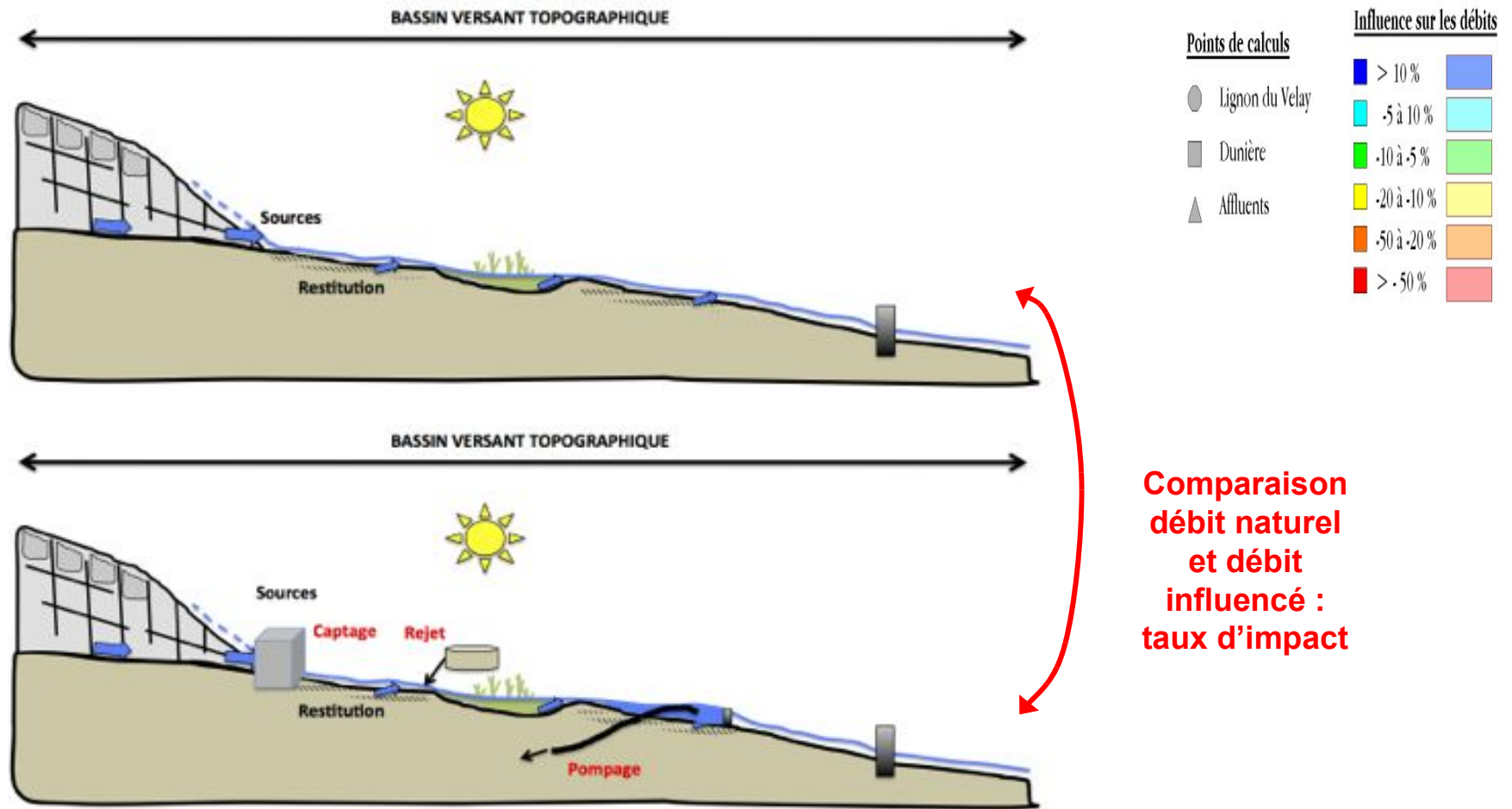
- =

➡ Mesures complémentaires des autres scénarios (3)

- Mettre en place/ compléter le dispositif d'alerte existant pour renforcer son efficacité, notamment sur les communes qui ne sont pas en délégation de service public (ou non adhérentes à un Syndicat).

Enjeu 1 – Rappel de l'étude VMP

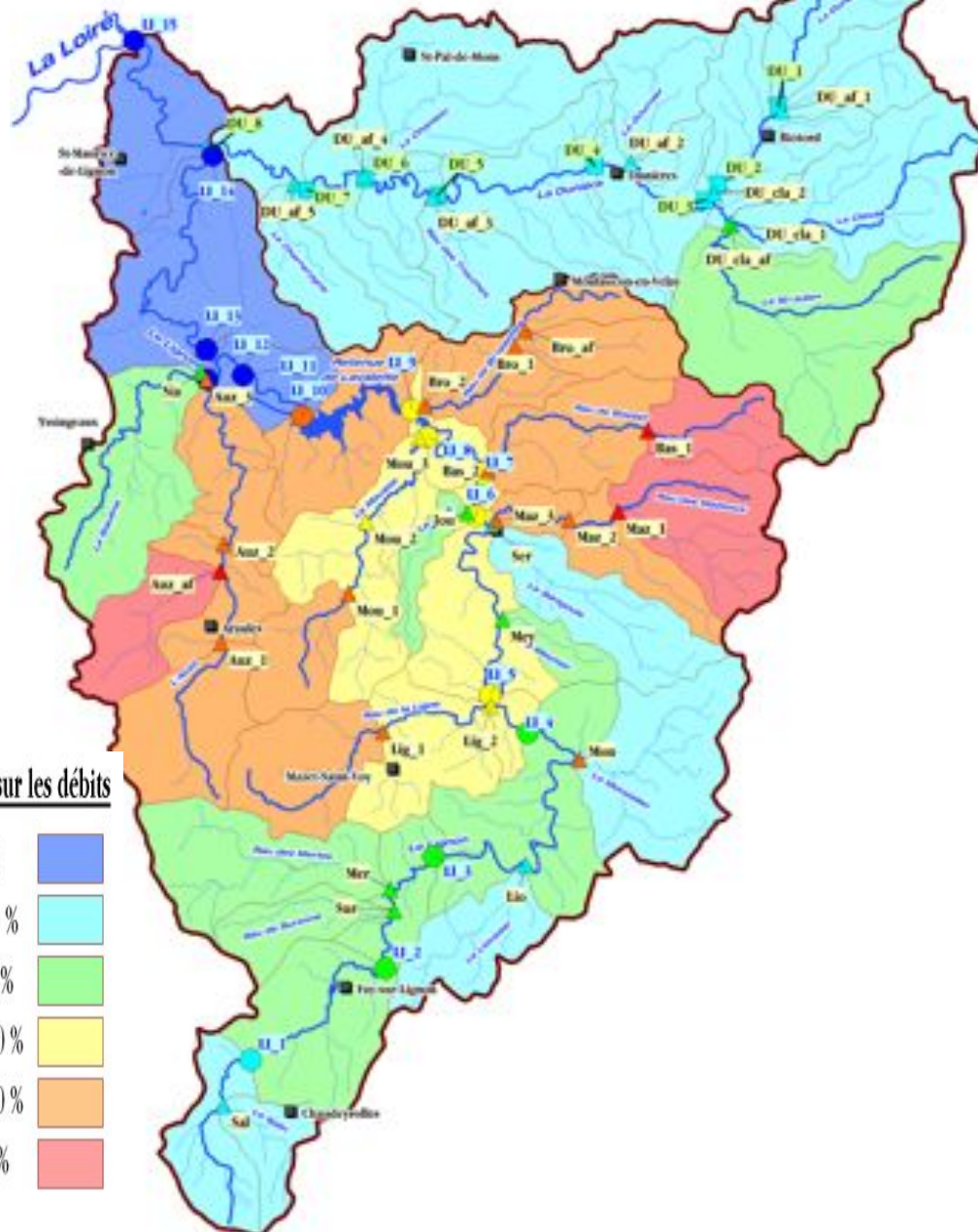
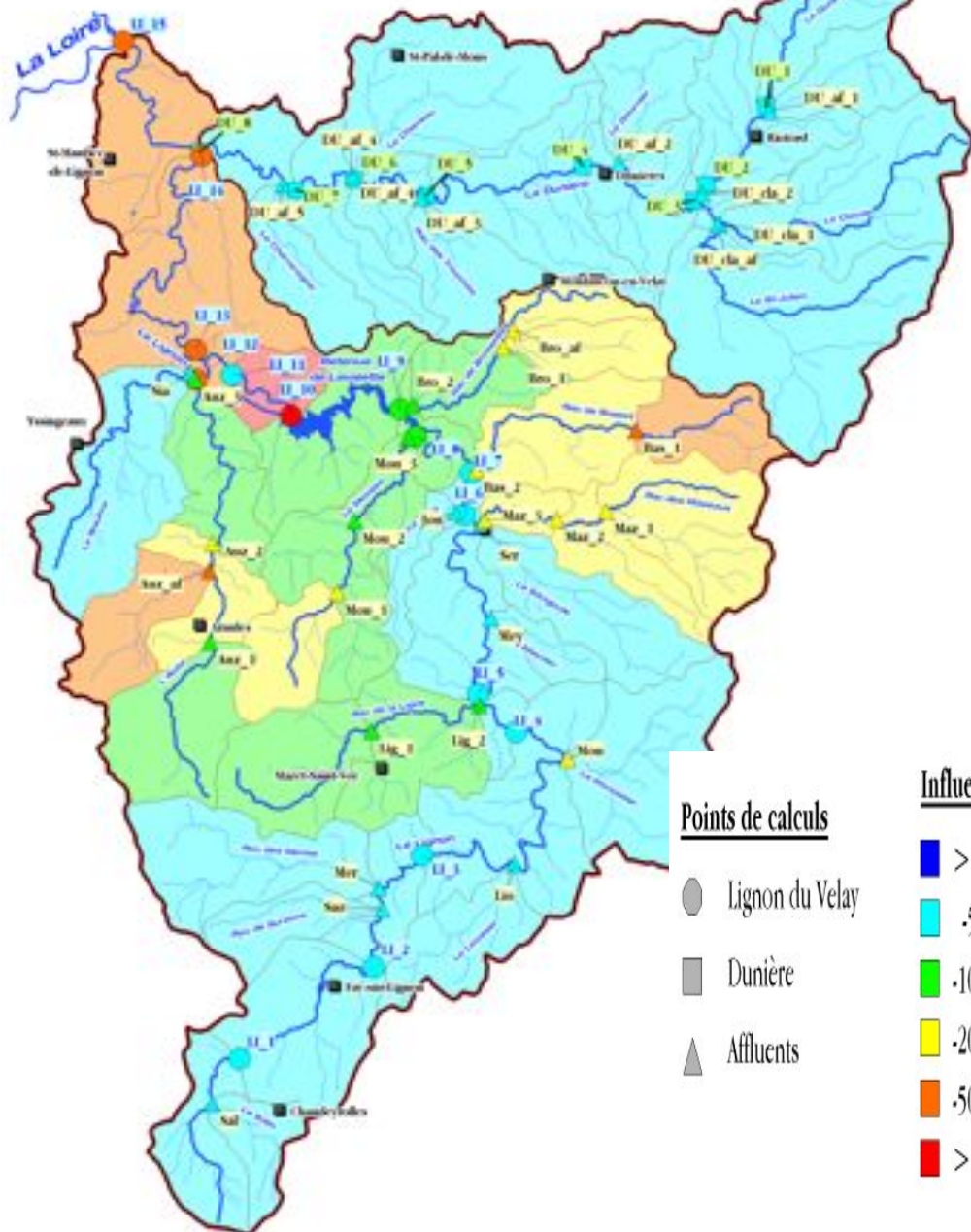
✓ Conclusions de l'étude VMP



**Hors mois
sec, impact
faible à nul**

ANNÉE MOYENNE - MOIS SEC

ANNÉE SÈCHE - MOIS SEC



Enjeu 1 – R

✓ Conclusions de l'étude VMP

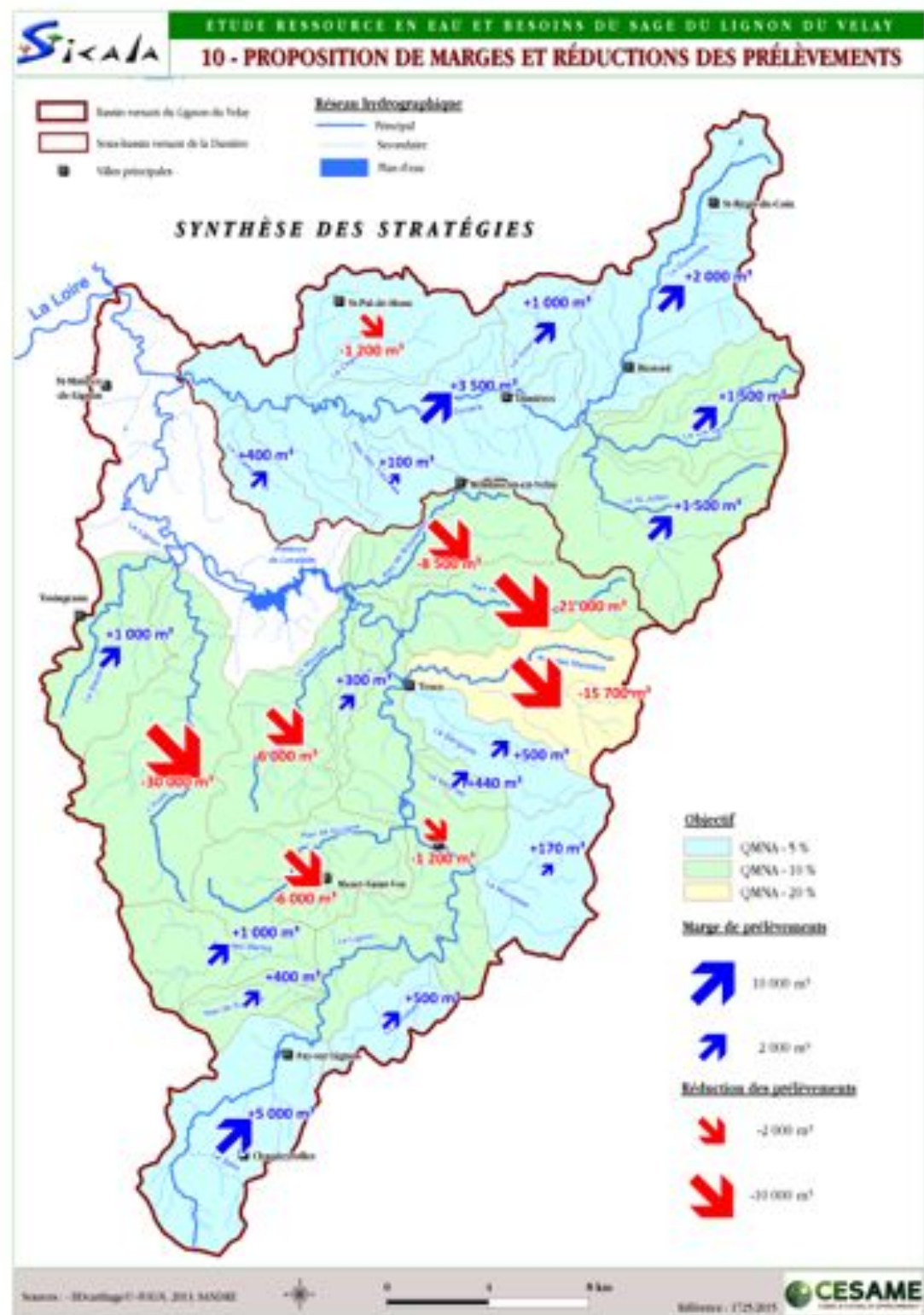
- ➔ Une baisse significative des débits dans un cours d'eau entraîne une diminution des surfaces d'habitats
- ➔ En année moyenne : impacts très faibles
- ➔ Mois sec quinquennal : impacts variables



Enjeu 1 – F

✓ Conclusions de l'étude VMP

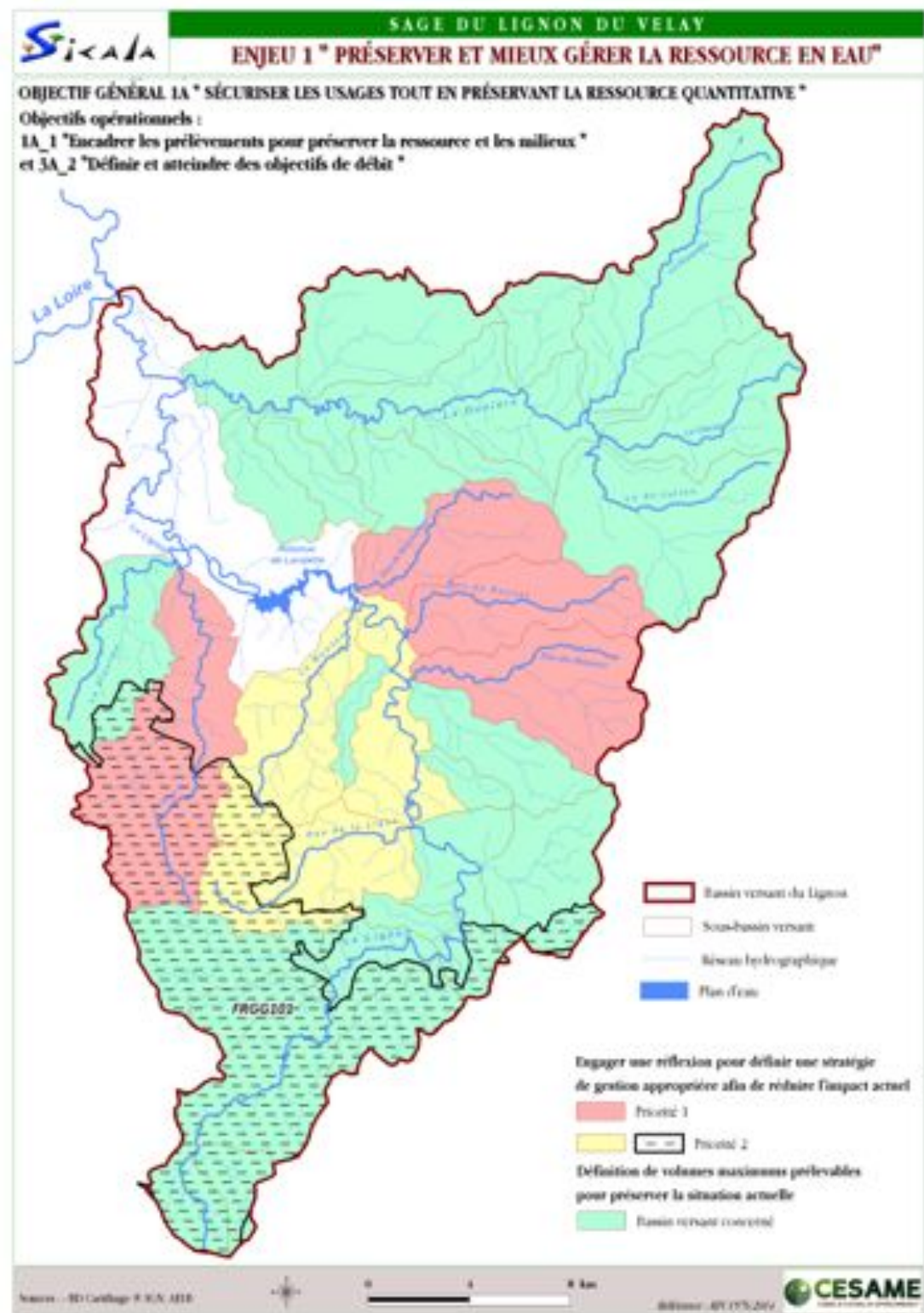
- ➔ Baisse des VMP dans les secteurs impactés
- ➔ Plafonnement des VMP dans les secteurs préservés



Enjeu 1 - Stratégie retenue

✓ Enjeu 1

- ➔ 1A_1 : Encadrer les prélèvements
- ➔ 3A_2 : Définir et atteindre les objectifs de débits



Enjeu 1 - Stratégie retenue

✓ 1A-2 : Sécuriser l'approvisionnement en eaux pour les usages

➡ Mesures retenues du scénario souhaité (3) :

- Réaliser les interconnexions pour sécuriser l'AEP
- Réaliser des ouvrages de stockage (quels que soient les usages), en tenant compte du cadre légale et réglementaire et des dispositions du SDAGE LB.
- Diversifier la ressource

➡ Mesures non retenues du scénario souhaité

- =

➡ Mesures complémentaires des autres scénarios (1 et 2)

- -

Enjeu 1 - Stratégie retenue

✓ 1A-3 : Réaliser des économies d'eau

➔ Mesures retenues du scénario souhaité (1) :

- Réaliser les études patrimoniales des réseaux AEP
- Diminuer les pertes sur réseaux AEP / Améliorer le rendement
- Préconiser des aménagements/ équipements permettant de limiter les besoins en eau (collectivités)
- Sensibiliser les élus, personnels techniques aux économies d'eau
- Sensibiliser les exploitants agricoles aux économies d'eau, valoriser les retours d'expérience
- Sensibiliser les gros consommateurs aux économies d'eau

➔ Mesures non retenues du scénario souhaité

- -

➔ Mesures complémentaires des autres scénarios (2 et 3)

- Renforcer l'information sur les améliorations des réseaux AEP notamment sur les communes aujourd'hui en régie.

Enjeu 1 - Stratégie retenue

✓ 1B-1 : Protéger la ressource AEP et les zones de baignades

➔ Mesures retenues du scénario souhaité (1) :

- Etablir un bilan des MAET (lors du bilan du CT) et reconduire les dispositifs contractuels pour accompagner les actions à engager (CT du Haut-Lignon)
- Finaliser/actualiser les périmètres de protection des captages AEP
- Réaliser les profils de baignade

➔ Mesures non retenues du scénario souhaité

- =

➔ Mesures complémentaires des autres scénarios (2 et 3)

- Etudier le cycle du phosphore dans le barrage de Lavalette Etudier les apports de phosphore du bassin versant du barrage de Lavalette (sources, flux, transferts ...)
- Etudier les apports de phosphore du bassin versant du barrage de Lavalette (sources, flux, transferts ...)

Enjeu 1 - Stratégie retenue

✓ 1B-2 : Réduire la pollution organique d'origine domestique ou industrielle

➔ Mesures retenues du scénario souhaité (1) :

- Finaliser, actualiser les schémas d'assainissement, diagnostics des réseaux
- Mettre en œuvre les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif et des stations d'épurations existants
- Formuler des recommandations sur le stockage/traitement par temps de pluie et sur les niveaux de rejet des stations d'épuration (pas de portée juridique)
- Définir et organiser une filière de traitement/valorisation/évacuation des boues de station d'épuration à l'échelle du territoire
- Finaliser les diagnostics et contrôles des ANC
- Réhabiliter les ANC "à risques" ou, si besoin, réaliser des dispositifs collectifs
- Valoriser les améliorations apportées aux piscicultures pour limiter leur impact sur la qualité des eaux (Fay)

➔ Mesures non retenues du scénario souhaité

- =

Enjeu 1 - Stratégie retenue

✓ 1B-2 : Réduire la pollution organique d'origine domestique ou industrielle

➔ Mesures complémentaires des autres scénarios (2 et 3)

- Réaliser un diagnostic général des pollutions et de leurs impacts pour ajuster les objectifs de qualité et quantifier les efforts et moyens à mobiliser pour les atteindre et planifier la réduction des pollutions domestiques à l'échelle du bassin versant en tenant compte des enjeux sanitaires et environnementaux
- Mettre en place et suivre des sites pilotes complémentaires (ZRV) pour réduire/ supprimer les rejets (au moins pendant les périodes d'étiage)
- Formuler des recommandations par rapport aux pratiques potentiellement impactantes (4 x 4, quads...)

Enjeu 1 - Stratégie retenue

✓ 1B-3 : Réduire la pollution organique d'origine agricole

➔ Mesures retenues du scénario souhaité (1) :

- Engager une réflexion sur les moyens à développer localement pour améliorer le stockage et la valorisation des effluents d'élevage
- Engager les travaux pour améliorer les bâtiments d'élevage
- Formuler des recommandations pour les futurs bâtiments d'élevage (sans portée juridique)

➔ Mesures non retenues du scénario souhaité

- -

➔ Mesures complémentaires des autres scénarios (2 et 3)

- Soutenir les procédés innovants (ex : valorisant des déchets bois pour les litières)
- Poursuivre l'installation des points d'abreuvement du bétail sur l'ensemble du bassin versant (enjeux espèces, habitats, usages...)
- Clarifier la réglementation relative aux ripisylves / PAC : prise d'un arrêté préfectoral

Enjeu 1 - Stratégie retenue

✓ 1B-4 : Maîtriser les pollutions chimiques

➔ Mesures retenues du scénario souhaité (1) :

- Réaliser une étude diagnostic sur le site, le cours d'eau exutoire pour connaître l'impact du CET de Villemarché
- Représenter la CLE à la CSS
- Sensibiliser les collectivités (élus et personnel technique), les particuliers / promouvoir le zero pesticide
- **S'engager vers le zéro pesticide pour collectivités et jardiniers**
- Informer, sensibiliser sur les risques et impacts associés au salage des routes

➔ Mesures non retenues du scénario souhaité

- =

➔ Mesures complémentaires des autres scénarios (2 et 3)

- Réaliser des campagnes de recherche spécifique sur les principales STEPs du bassin versant, en ciblant les stations susceptibles de recevoir des effluents non domestiques ; si besoin (présence avérée de substance dangereuse), engager un recensement et une caractérisation des principales sources de substances dangereuses dans la zone d'assainissement collectif.

Enjeu 1 - Stratégie retenue

✓ Enjeu 1 – Une stratégie qui s'appuie sur :

- ➔ De l'**animation**, de la **concertation** et de la **planification** pour faciliter l'application du cadre légal et réglementaire, et la mise en œuvre d'actions ou de principes de gestion permettant d'améliorer la gestion quantitative de la ressource et la qualité des eaux superficielles et souterraines.
- ➔ Une **portée juridique** (volumes maximums prélevables) **sur les secteurs préservés** pour éviter la dégradation
- ➔ Une **évaluation des conséquences techniques, financières et en terme d'usages d'une limitation des volumes prélevés sur les bassins versants impactés** pour décliner une stratégie d'amélioration adaptée et juger de l'opportunité de réglementer plus largement les prélèvements
- ➔ Un renforcement de l'animation auprès des communes en régie concernant la sécurisation de l'AEP et l'amélioration des réseaux
- ➔ Une révision de l'arrêté cadre sécheresse
- ➔ Pas de portée réglementaire mais seulement des préconisations et de l'amélioration des connaissances/suivis sur la les pollutions et la qualité des eaux

Enjeu 2 - Stratégie retenue

✓ Les enjeux et objectifs retenus

ENJEUX	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	2A Identifier, délimiter et protéger les zones humides	2A-1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides
		2A-2 Protéger les zones humides
		2A-3 Restaurer les zones humides
	2B Identifier, délimiter et protéger les têtes de bassin versant	2B-1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant
		2B-2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant

Enjeu 2 - Stratégie retenue

✓ 2A-1 : Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides

➡ Mesures retenues du scénario souhaité (2) :

- Définir un cadre d'inventaire des zones humides (validé par la CLE) à appliquer sur l'ensemble du territoire
- Réaliser l'inventaire et la caractérisation des zones humides en secteurs forestiers (par la structure porteuse du SAGE)
- Caractériser les enjeux patrimoniaux et fonctionnels des zones humides
- Hiérarchiser les zones humides - proposer les zones prioritaires à protéger et/ou à restaurer
- Diffuser les inventaires de zones humides
- Constituer une base de données zones humides à l'échelle du SAGE et faciliter sa consultation
- Communiquer, sensibiliser sur les enjeux patrimoniaux et fonctionnels associés aux zones humides

➡ Mesures non retenues du scénario souhaité

- ~~Compléter l'inventaire des zones en zones agricoles et urbaines (par la structure porteuse du SAGE)~~

➡ Mesures complémentaires des autres scénarios (1 et 3)

- -

Enjeu 2 - Stratégie retenue

✓ 2A-2 : Protéger les zones humides

➔ Mesures retenues du scénario souhaité (2) :

- Réaliser des inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme
- Prescription du SAGE sur les modalités de prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme (portée juridique – rapport de compatibilité)
- Réaliser des inventaires de zones humides dans le cadre des procédures d'aménagement foncier
- Recommandations du SAGE sur les modalités de prise en compte des zones humides dans les procédures d'aménagement foncier (sans portée juridique)
- Renforcer l'information sur le cadre réglementaire existant relatif aux zones humides
- Mettre en place une cellule d'assistance technique "zones humides" pour favoriser leur reconnaissance et leur prise en compte dans le cadre des projets, programmes d'aménagements, et suivre/conseiller lors des opérations de gestion/restauration
- Communiquer sur les pratiques de gestion compatibles / favorables à la préservation des zones humides
- Poursuivre les programmes de protection de petites zones humides (ex : programme Leader sur les points d'abreuvement)
- Décliner des programmes de gestion sur des zones humides prioritaires (déjà identifiées dans le cadre de l'inventaire existant, ou bien reconnues lors des inventaires complémentaires)

Enjeu 2 - Stratégie retenue

✓ 2A-2 : Protéger les zones humides

➡ Mesures non retenues du scénario souhaité

- ~~Prescription du SAGE sur les modalités de prise en compte des zones humides dans les procédures d'AF (portée juridique)~~
- ~~Renforcer la réglementation relative à la préservation des zones humides pour certains projets impactants (portée juridique)~~

➡ Mesures complémentaires des autres scénarios (1 et 3)

- Recommandations du SAGE sur les modalités de prise en compte des zones humides dans les procédures d'aménagement foncier (sans portée juridique)

Enjeu 2 - Stratégie retenue

✓ 2A-3 : Restaurer les zones humides

➡ Mesures retenues du scénario souhaité (2) :

- Proposer un programme de restauration des zones humides dégradées en secteurs forestiers et amont des bassins versants
- Identifier des zones humides à restaurer (notamment dans le cadre de mesures compensatoires à des projets impactants)
- Accompagner les collectivités et propriétaires dans la restauration des zones humides
- Communiquer sur les opérations de restauration des zones humides, en valorisant notamment les retours d'expérience

➡ Mesures non retenues du scénario souhaité

- ~~Proposer un programme de restauration des zones humides dégradées sur l'ensemble du bassin versant~~

➡ Mesures complémentaires des autres scénarios (1 et 3)

- -

Enjeu 2 - Stratégie retenue

- ✓ **2B-1 : Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant**
- ✓ **2B-2 : Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant**

➔ **Mesures retenues du scénario souhaité (2) :**

- Réaliser un inventaire, une délimitation et une caractérisation des têtes de bassin versant
- Sensibiliser aux enjeux associés aux têtes de bassin versant
- Sensibiliser aux pratiques adaptées aux têtes de bassins versants

➔ **Mesures non retenues du scénario souhaité**

- ~~Décliner une politique globale de gestion pour les têtes de bassin versant (sans portée juridique)~~

➔ **Mesures complémentaires des autres scénarios (1 et 3)**

- -

Enjeu 2 - Stratégie retenue

✓ Enjeu 2 – Une stratégie qui s'appuie sur :

➔ Zones humides :

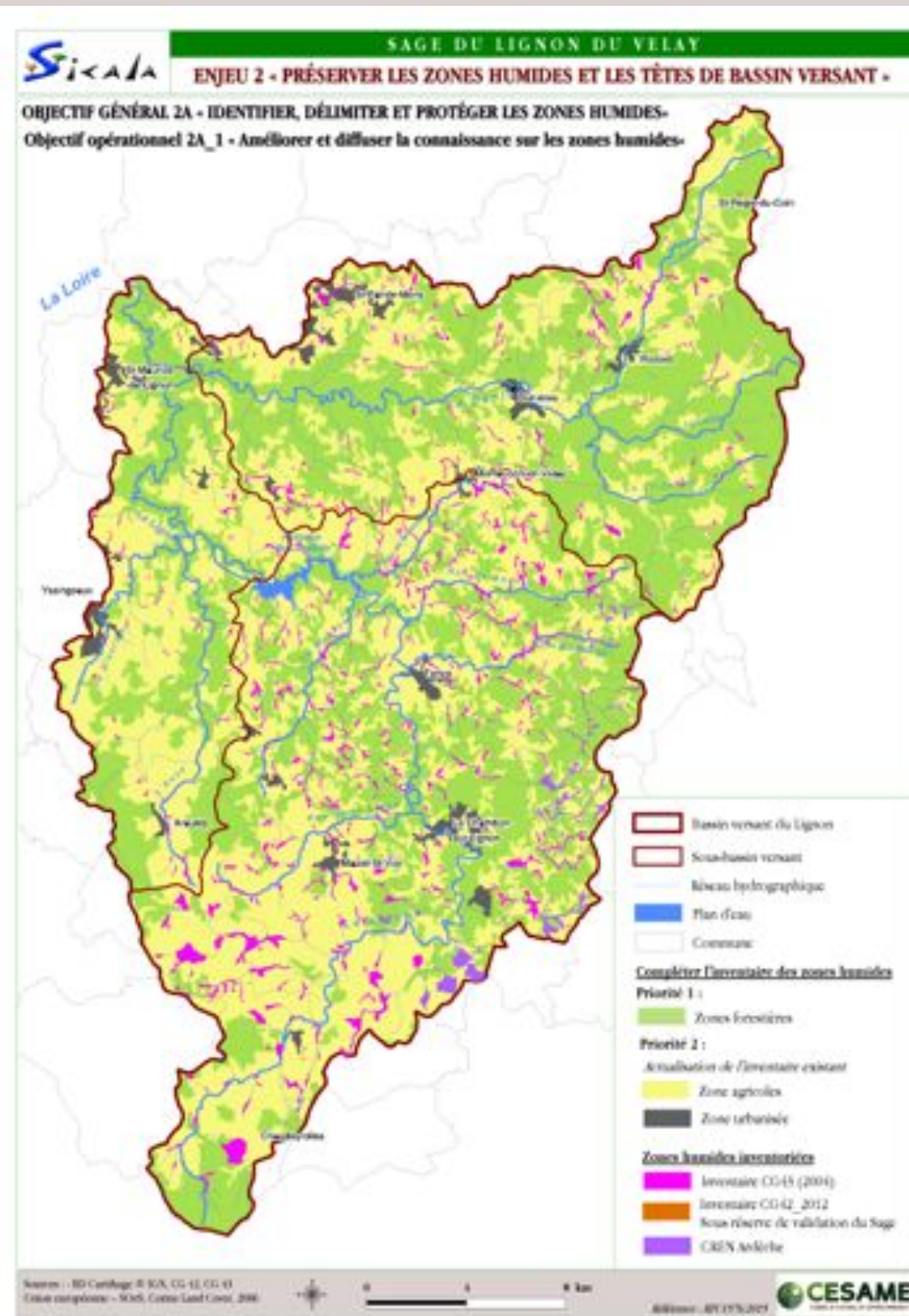
- Une amélioration des connaissances portée par le SAGE en secteurs forestiers
- L'actualisation/lecomplément à l'inventaire existant dans les zones agricoles et péri-urbaine réalisé par les communes dans le cadre de leur document d'urbanisme
- Une gouvernance renforcée (assistance technique),
- Une portée juridique du SAGE vis-à-vis des documents d'urbanisme mais pas pour les procédures d'aménagement foncier (peu voir pas aujourd'hui) et les projets
- La poursuite des actions de protection/restauration des zones humides, prioritairement sur l'amont des bassins versants (notamment secteurs forestiers)

➔ Têtes de bassin versant : Une amélioration et une diffusion des connaissances et la sensibilisation aux pratiques adaptées.

Enjeu 2 - Stratégie retenue

✓ Enjeu 1

→ 2A_1 : Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides



Enjeu 3 - Stratégie retenue

✓ Les enjeux et objectifs retenus

ENJEUX	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau	3A Maîtriser les rejets et les prélèvements en tenant compte des exigences des espèces vivant dans les cours d'eau	3A-1 Définir des objectifs de qualité
		3A-2 Définir des objectifs de débit
	3B Préserver les milieux et les espèces vivant dans les cours d'eau	3B-1 Maîtriser les projets d'aménagement
		3B-2 Renforcer la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales
	3C Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau	3C-1 Poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion
		3C-2 Pérenniser / renforcer les actions de restauration et d'entretien
		3C-3 Assurer la continuité écologique des cours d'eau

Enjeu 3 - Stratégie retenue

- ✓ **3A-1 : Définir des objectifs de qualité**
- ✓ **3A-2 : Définir et atteindre des objectifs de débit**
 - ➔ **Mesures retenues du scénario souhaité (1) :**
 - Atteindre les objectifs déjà fixés par la DCE / le SDAGE, sans niveau d'ambition supplémentaire
 - Respecter les DB : application du L214-18 du CE, mise en conformité des ouvrages (prises d'eau) en tenant compte des besoins du milieu
 - ➔ **Mesures non retenues du scénario souhaité**
 - =
 - ➔ **Mesures complémentaires des autres scénarios (2 et 3)**
 - Réaliser un diagnostic général des pollutions et de leurs impacts pour ajuster les objectifs de qualité et quantifier les efforts et moyens à mobiliser pour les atteindre
 - Encadrer les modalités d'exploitation de la ressource (cf. obj. 1A-1)

Enjeu 3 - Stratégie retenue

✓ 3B-1 : " Maîtriser" les projets d'aménagement

➡ Mesures retenues du scénario souhaité (2) :

- Associer la CLE suivant le cadre réglementaire
- Associer la CLE en amont des projets (au delà du simple cadre réglementaire)
- Formuler des recommandations pour limiter la dégradation des milieux aquatiques (sans portée juridique)
- Communiquer/sensibiliser sur le cadre réglementaire relatif aux projets / aménagements pouvant impacter les cours d'eau
- Sensibiliser sur le fonctionnement des cours d'eau et les impacts des projets

➡ Mesures non retenues du scénario souhaité

- ~~Edicter des règles de protection pour empêcher/limiter la dégradation des cours d'eau~~
- ~~Protéger les ripisylves de l'ensemble des cours d'eau dans les documents d'urbanisme~~

➡ Mesures complémentaires des autres scénarios (1 et 3)

-

Enjeu 3 - Stratégie retenue

✓ 3B-2 : Renforcer la protection des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales

➡ Mesures retenues du scénario souhaité (2) :

- Poursuivre, compléter les inventaires (Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches, Truite fario ...)
- Sensibiliser aux enjeux associés aux espèces patrimoniales
- Formuler des recommandations et édicter des règles de protection pour empêcher toute dégradation des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales (avec portée juridique)
- Engager des actions de protection novatrices sur les cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales
- Protéger les ripisylves des cours d'eau accueillant des espèces patrimoniales au travers des documents d'urbanisme (portée réglementaire)

➡ Mesures non retenues du scénario souhaité

- ~~Protéger les ripisylves sur l'ensemble des cours d'eau~~

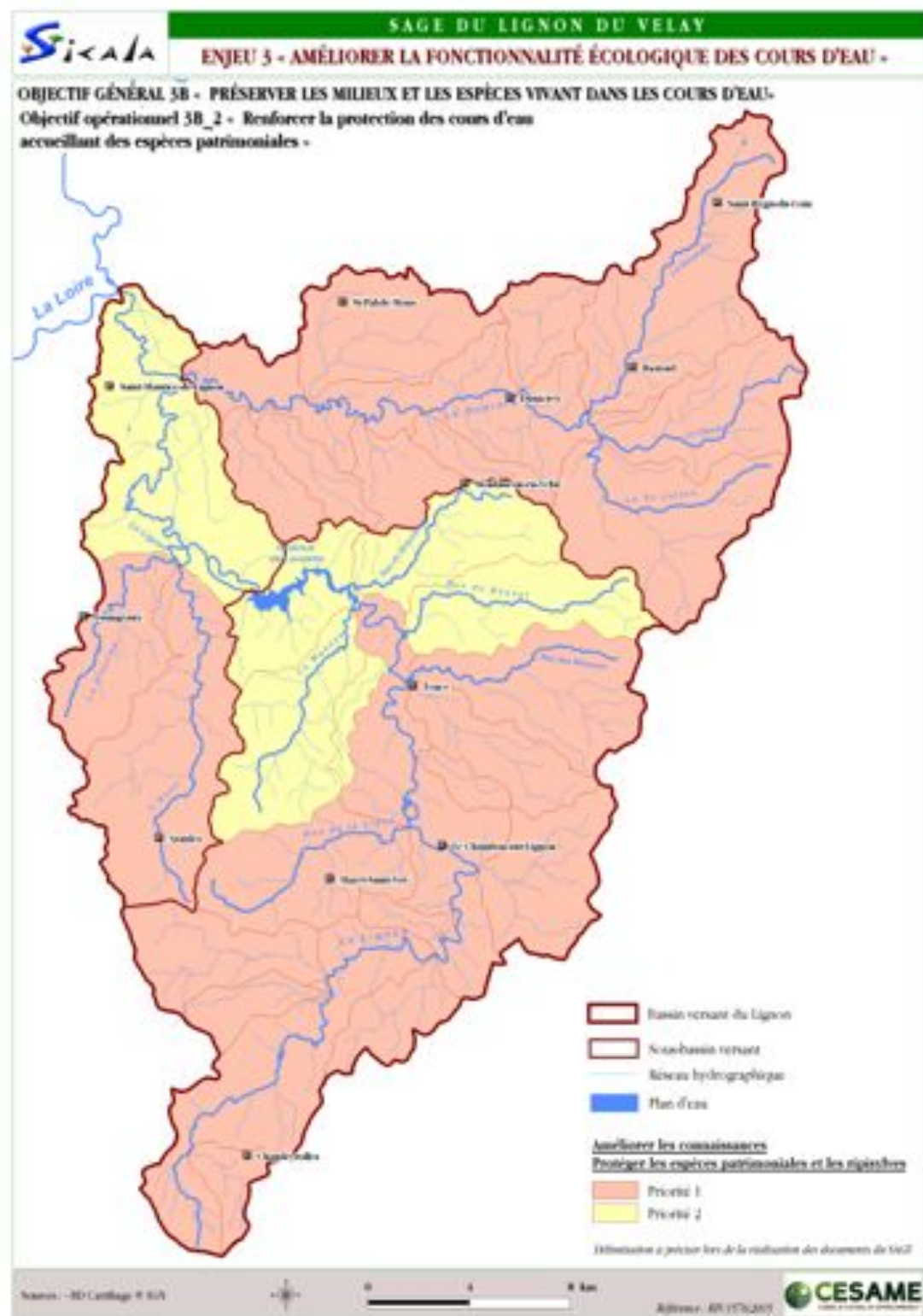
➡ Mesures complémentaires des autres scénarios (1 et 3)

-

Enjeu 3 - Stratégie retenue

✓ Enjeu 3

- ➔ **3B_1 : Maîtriser les projets d'aménagements**
- ➔ **3B_2 : Renforcer la protection des cours d'eau**



Enjeu 3 - Stratégie retenue

- ✓ **3C-1 : Poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion**
- ✓ **3C-2 Pérenniser / renforcer les actions de restauration et d'entretien**

➔ **Mesures retenues du scénario souhaité (2) :**

- Produire un guide des bonnes pratiques - Mettre en avant les impacts occasionnés par des pratiques inadaptées
- Valoriser les bonnes pratiques pour favoriser la réappropriation des cours d'eau
- Poursuivre les programmes de restauration et d'entretien (lit et berges) sur le bassin versant du Lignon en amont de Lavalette
- Etendre le CT du Haut Lignon sur l'ensemble du bassin versant, y compris celui de la Dunière (actions lit et berges dans un cadre budgétaire contraint)
- Dans le cadre de l'étude bilan du CT du Lignon, établir un diagnostic morphologique des cours d'eau pour si besoin, programmer des actions de restauration à forte plus-value environnementale.

➔ **Mesures non retenues du scénario souhaité**

- Engager des programmes de gestions multithématiques

➔ **Mesures complémentaires des autres scénarios (1 et 3)**

-

Enjeu 3 - Stratégie retenue

✓ Enjeu 3

➔ **3C_1 : Poursuivre
l'amélioration de
spratiques de gestion**

➔ **3C_2 :**

**Pérenniser/renforcer
les actions de
restauration et
d'entretien**



Enjeu 3 - Stratégie retenue

✓ 3C-3 : Assurer la continuité écologique des cours d'eau

➔ Mesures retenues du scénario souhaité (1) :

- Finaliser l'inventaire et la caractérisation des obstacles à la continuité écologique
- **Restaurer la continuité piscicole en priorité sur les cours d'eau classés en liste 2 -**
- Renforcer la sensibilisation et l'information sur les obligations réglementaires en matière de restauration de la continuité écologique (L214-17 du CE notamment), le cadre de réalisation des travaux, et les plus values-environnementales

➔ Mesures non retenues du scénario souhaité

- -

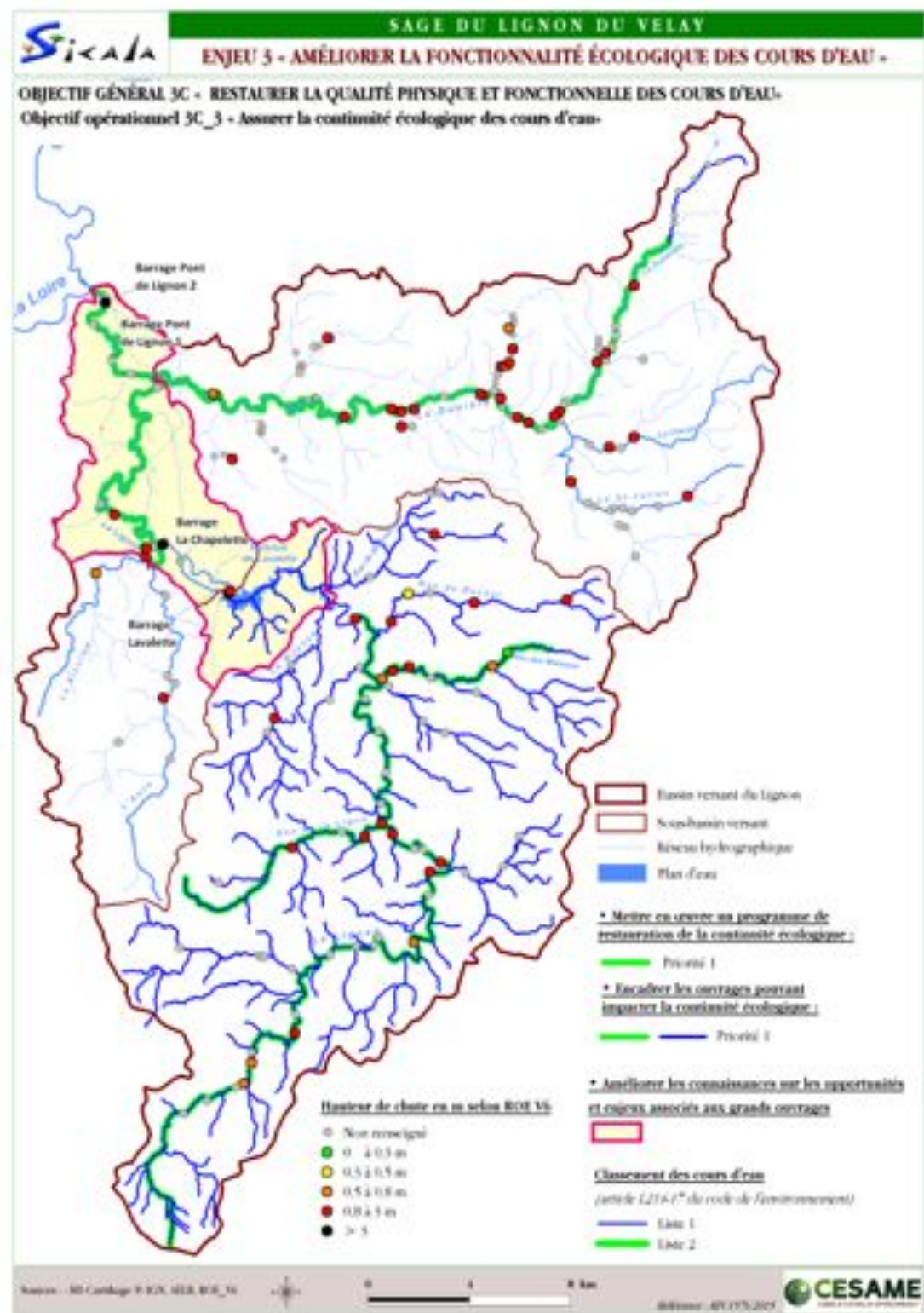
➔ Mesures complémentaires des autres scénarios (2 et 3)

- Formuler des recommandations (au delà du cadre légal et réglementaire) à appliquer aux ouvrages existants (ou futurs) implantés en travers des cours d'eau (sans portée juridique)
- Suivre les études et programmes conduits par EDF et la ville de Saint-Etienne sur leurs ouvrages (Pont de Lignon 1 et 2, Lavalette, la Chapelette ...)

Enjeu 3 - Stratégie retenue

✓ Enjeu 3

➔ 3C_3 : Assurer la continuité écologique des cours d'eau



Enjeu 3 - Stratégie retenue

✓ Enjeu 3 - Une stratégie qui s'appuie sur :

- ➔ Des objectifs de qualité et de quantité correspondants à ceux fixés par le cadre légal et réglementaire existant,
- ➔ **La poursuite des actions de gestion/d'entretien** (ripisylves, points d'abreuvement pour le bétail ...) sans volonté d'accroître de façon significative les moyens techniques et financiers mobilisés.
- ➔ **L'application des priorités réglementaires en matière de continuité écologique** (considérant que le travail est déjà conséquent et difficile à mettre en œuvre),
- ➔ L'absence de portée juridique complémentaire du SAGE sur les ouvrages pouvant entraver la continuité écologique, mais seulement des recommandations/préconisations pour les ouvrages existants et futurs,
- ➔ **Une protection renforcée de certains cours d'eau** (portée juridique du SAGE sur la protection des ripisylves dans les documents d'urbanisme) notamment ceux présentant un fort intérêt patrimonial

Enjeu 4 - Stratégie retenue

✓ Les enjeux et objectifs retenus

ENJEUX	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU N°4 : Lutter contre le développement des espèces invasives	4A Lutter contre les espèces invasives	4A-1 Lutter contre les espèces végétales invasives 4A-2 Lutter contre les espèces animales invasives

Enjeu 4 - Stratégie retenue

✓ **4A-1 : Lutter contre les espèces végétales invasives**

✓ **4A-2 : Lutter contre les espèces animales invasives**

➔ **Mesures retenues du scénario souhaité (2) :**

- Réaliser des inventaires / suivis des espèces végétales invasives
- Engager / Poursuivre des programmes d'intervention contre les espèces végétales invasives
- Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associés aux espèces végétales invasives
- Sensibiliser et informer sur les enjeux et problématiques associées aux espèces animales invasives
- Réaliser un suivi qualitatif et sanitaire des populations d'espèces animales invasives (ecrevisses notamment)
- Protéger les cours d'eau préservés, accueillant des espèces patrimoniales (cf. 3B-2)

➔ **Mesures non retenues du scénario souhaité**

- ~~Revoir le cadre réglementaire pour limiter le transport de certaines espèces vivantes~~

➔ **Mesures complémentaires des autres scénarios (1 et 3)**

- -

Enjeu 4 - Stratégie retenue

✓ Enjeu 4 :

- ➔ **Amélioration des connaissances, du suivi et de l'information/sensibilisation sur les espèces invasives (végétales et animales),**
- ➔ **Poursuite des programmes d'actions ciblant les espèces végétales invasives.**

Enjeu 5 et 6 - Stratégie retenue

✓ Les enjeux et objectifs retenus

ENJEUX	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU N°5 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE	5A Faciliter la mise en œuvre du SAGE	5A-1 Structurer la gouvernance du SAGE
		5A-2 Informer sur le SAGE
ENJEUX	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
ENJEU N°6 : Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	6A Favoriser la prise de conscience	6A-1 Améliorer la connaissance
		6A-2 Sensibiliser aux enjeux et problématiques du territoire
	6B Valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	

Enjeu 5 - Stratégie retenue

✓ **5A-1 : Structurer la gouvernance du SAGE**

✓ **5A-2 : Informer sur le SAGE**

➔ **Mesures retenues du scénario souhaité (1) :**

- Créer une cellule d'animation pour la mise en œuvre et le suivi du SAGE, localisée sur le territoire
- Faire vivre les 4 commissions thématiques mises en place pour élaborer le SAGE
- Réaliser un (ou des) guide(s) d'application du SAGE
- Animer des réunions d'information sur le SAGE
- Diffuser les données relatives au SAGE (bilan, tableau de bord, réunions)

➔ **Mesures non retenues du scénario souhaité**

- -

➔ **Mesures complémentaires des autres scénarios (2 et 3)**

- Animation d'un observatoire de l'eau relatif au SAGE du Lignon (outil d'alerte et de transmission des données) : centralisation et valorisation des données relatives au territoire du SAGE en s'appuyant sur les observatoires existants.

Enjeu 5 et 6 - Stratégie retenue

- ✓ **Enjeu 5** : animation locale pour la mise en œuvre du SAGE, mobilisation de moyens humains plus importants que ceux déjà en place (mais toutefois limités), tant pour la mise en œuvre du SAGE, que pour le portage des actions de protection, restauration et entretien des milieux aquatiques (CT Lignon et Dunière notamment).
- ✓ **Enjeu 6** : maintien de l'ensemble des mesures d'animation et d'amélioration des connaissances (mais limitation des études, valorisation des données existantes)

Synthèse sur la stratégie retenue

- ✓ Une stratégie qui intègre les spécificités d'un territoire qui doit vivre économiquement
- ✓ Besoin que le SAGE apporte des réponses concrètes et réalistes pour ne pas créer trop de désillusions / déceptions
- ✓ Une stratégie qui repose sur une meilleure planification des actions
- ✓ Un SAGE "progressif" : animation/ conseils dans un premiers temps puis au moment du bilan (6 ans après), évaluation de l'opportunité de compléter la réglementation,
- ✓ Mais volonté/opportunité « *de ne pas se priver d'une portée juridique* » sur les zones humides, la protection des cours d'eau à forte valeur patrimoniale, la gestion quantitative de la ressource.

Synthèse sur la stratégie retenue

✓ Evaluation de la stratégie : Montant total

Enjeux	SOCLE	SAGE Ugnon Stratégie retenue
ENJEU N°1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau	17 782 000 €	1 246 000 €
ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	0 €	527 000 €
ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau	1 280 000 €	1 230 000 €
ENJEU N°4 : Lutter contre le développement des espèces invasives	0 €	45 000 €
ENJEU N°5 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE	0 €	601 000 €
ENJEU N°6 : Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	0 €	336 000 €
Total	19 062 000 €	3 985 000 €
TOTAL Socle + SAGE		23 047 000 €

Synthèse sur la stratégie retenue

- ✓ **Evaluation de la stratégie** : Montant total – Subventions indicatives (évaluation 2015)

Enjeux	SOCLE	SAGE Ugnon Stratégie retenue
ENJEU N°1 : Préserver et mieux gérer la ressource en eau	11 367 800 €	126 000 €
ENJEU N°2 : Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	0 €	157 900 €
ENJEU N°3 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau	640 000 €	343 500 €
ENJEU N°4 : Lutter contre le développement des espèces invasives	0 €	18 500 €
ENJEU N°5 : Mettre en œuvre la gouvernance et le suivi du SAGE	0 €	122 000 €
ENJEU N°6 : Informer, sensibiliser, valoriser les pratiques et les usages contribuant à la protection du milieu et de la ressource en eau	0 €	95 900 €
Total	12 007 800 €	861 800 €
TOTAL Socle + SAGE		12 869 600 €

Synthèse sur la stratégie retenue

- ✓ **Evaluation de la stratégie** : Montant par habitant (base : 32 000 habitants / durée du SAGE : 6 ans)

	Socle	Stratégie proposée	TOTAL
Montant prévisionnel sans subvention	19 062 000 €	3 985 000 €	23 047 000 €
Coût par habitant et par an (calcul sur 6 ans)	99,3 €/hab/an	20,8 €/hab/an	120 €/hab/an
Montant résiduel avec subvention	12 007 800 €	861 800 €	12 869 600 €
Coût par habitant et par an (calcul sur 6 ans)	62,5 €/hab/an	4,5 €/hab/an	67 €/hab/an

- ✓ Pour la stratégie (sans le socle) :
 - ➡ **≈ 2 M. d'€ (370 000 € avec subv.) dans la continuité des actions engagées,**
 - ➡ **≈ 1,9 M. d'€ (490 000 € avec subv.) d'actions supplémentaires**